

1000 news

La lettre aux administrateurs et délégués des sociétaires

Édito

Le siège du Groupe Boulevard Malesherbes dispose d'un espace d'une cinquantaine de mètres carrés, avec une large vitrine que nous pourrions utiliser comme lieu d'accueil pour y tenir manifestations ou événements (par exemple pendant le Tour de France), ou de galerie pour exposer des œuvres d'artistes comme nous le faisons Boulevard Haussmann.

Très bientôt, il va ainsi accueillir une première installation réalisée sur mesure en lien avec la marque. Nous avons voulu quelque chose qui intrigue, qui donne envie d'être regardé, de préférence interactive avec la rue, qui soit semi-pérenne... et qui exprime notre raison d'être, à savoir :

« Par nos expertises et nos conseils, nous sommes là pour permettre à chacun de mieux protéger sa vie et ses proches. Nous conjugons responsabilités individuelles avec solidarités professionnelles et intergénérationnelles. Ainsi, nous contribuons à renforcer le vivre ensemble. »

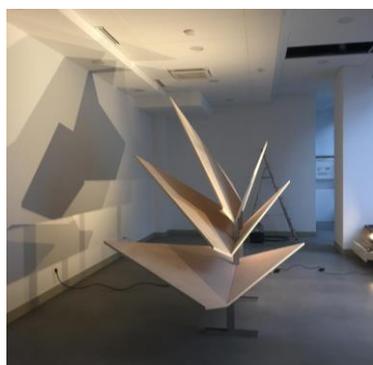
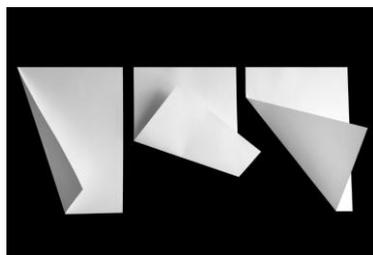
Nous avons imaginé cette création en partenariat avec les sociétés Bernd et Storz, avec l'idée d'une conception en hauteur pour obtenir quelque chose d'abstrait et de métaphorique. Nous nous sommes inspirés du pli de notre charte graphique, avec son jeu d'ombre et de lumière, pour trouver une solution mécanique qui rappelle un mouvement perpétuel.

L'installation se compose de trois formes en bois dans un écrin blanc. Le bois pour exprimer la pérennité, la solidité, le lien à la nature. La lumière les fait vivre, pour traduire l'adaptabilité. Le pli en volume, les plis enchâssés, le pli pour intriguer, capter l'attention.

Trois générations qui se protègent, se déploient, s'accompagnent, se libèrent. Cette sculpture métaphorique, puissante et douce, révèle la vision (notre raison d'être), le long terme, le calme et la grande détermination.

Voici quelques images, en attendant que vous puissiez découvrir l'installation de visu quand il vous sera possible de venir au siège.

André Renaudin



Sommaire

Conjoncture macroéconomique et financière	Page 2
<i>Lettre Éco</i>	Page 4
Retraite	Page 4
Santé	Page 6
Épargne	Page 8
À noter	Page 11
Actus Groupe	Page 14
Nominations et élections	Page 17
Départ à la retraite	Page 18
Il nous a quittés	Page 19
Cyclisme	Page 19
Agenda	Page 19

⁽¹⁾ Source : Direction de la recherche

⁽²⁾ Réserve fédérale des États-Unis

⁽³⁾ Produit intérieur brut

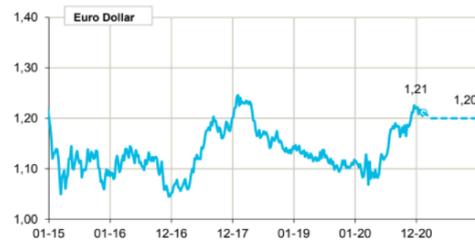
Conjoncture macroéconomique et financière⁽¹⁾

Monde : une nécessaire reflation monétaire et budgétaire américaine

Aux États-Unis, certains analystes commençaient à craindre que la politique monétaire accommodante de la Fed⁽²⁾ combinée au plan de relance prévu par Joe Biden (environ 10 % du Pib⁽³⁾) n'entraîne une surchauffe de l'économie et un dérapage de l'inflation. Celle-ci est restée cependant stable à seulement 1,4 % en glissement annuel en janvier, malgré la hausse des prix pétroliers. Hors énergie et inflation, elle a ralenti à 1,4 %. Elle reste ainsi bien en dessous de son niveau d'avant-crise et de l'objectif de 2,3 % de la Fed pendant les prochaines années pour compenser une moyenne de 1,7 % observée sur les cinq dernières années. La Fed peut donc se concentrer sur le retour au plein emploi et poursuivre sa politique accommodante jusqu'en 2023. Après avoir stagné en décembre et janvier, les chiffres hebdomadaires du chômage s'améliorent depuis quelques semaines, très lentement. Il manque encore 8,5 millions d'emplois pour revenir au niveau d'avant crise. Janet Yellen, nouvelle Secrétaire d'État au Trésor, a ainsi défendu la nécessité du plan de relance de 1 900 Md\$ proposé par les Démocrates. Selon elle, ce plan permettrait de revenir au plein emploi d'ici 2022, alors qu'il faudrait quelques années de plus sans nouveau soutien budgétaire. Cette semaine, les données de janvier devraient indiquer un rebond des ventes au détail (+0,8 %) après trois mois de recul et une industrie toujours dynamique (0,4 % attendu en janvier, après déjà 1,6 % en décembre). Au Royaume-Uni, le Pib a progressé de 4 % annualisé au quatrième trimestre 2020, grâce aux dépenses publiques et à l'investissement, il a été révisé en hausse sur les deux trimestres précédents. En revanche, le strict confinement en place depuis janvier devrait entraîner une nouvelle chute de

l'activité début 2021. Au Japon, la croissance a dépassé les attentes au quatrième trimestre (+12,7 % annualisé), grâce à la consommation et au commerce extérieur. En moyenne annuelle, le Pib a reculé de 4,8 %, beaucoup moins qu'en Europe.

Taux de change



Zone euro : révision à la hausse des prévisions de croissance

La Commission européenne a publié de nouvelles perspectives économiques, plus optimistes qu'à l'automne, compte-tenu du recul moins prononcé que prévu en 2020 à hauteur de -6,8 % en moyenne annuelle, contre -7,8 % prévu précédemment. Elle a légèrement abaissé sa prévision de croissance pour 2021 (3,8 % sur l'ensemble de la zone euro), et a remonté celle de 2022 (3,8 %). L'activité reviendrait ainsi à son niveau d'avant-crise un peu plus tôt que prévu (fin 2021-début 2022). Cette semaine, le PMI⁽⁴⁾ manufacturier de février est attendu en légère baisse sur l'ensemble de la zone euro, mais toujours à un bon niveau (54,2). Il ne progresserait que modestement dans les services (+0,6 point à 46) et indiquerait toujours une contraction de l'activité.

⁽⁴⁾ Purchasing managers index

France : stabilité de l'activité début 2021

En décembre, la production industrielle a reculé de 0,8 %, après -0,7 % en novembre. Au quatrième trimestre, la production progressait (2,5 %), mais l'acquis de croissance pour le premier trimestre 2021 est désormais légèrement négatif : si l'activité stagne de janvier à mars, la contribution de l'industrie à la croissance économique sera légèrement négative. D'après l'enquête de la Banque de France, la production industrielle était justement stable en janvier, les chefs d'entreprises prévoient aussi une stagnation en février. Ils sont un peu plus pessimistes dans le secteur des services. En revanche, la construction progresse encore un peu. Cette semaine, l'indice de confiance PMI est attendu en légère hausse dans le secteur manufacturier et stable (à un niveau encore assez bas) dans les services.

Eonia : taux de référence
 du marché interbancaire
 de la zone euro
 TEC 10 ans : taux
 à échange constant
 SWAP 10 ans : contrat
 d'échange de taux d'intérêt
 Pb : point de base

Évolution des marchés financiers

	Niveau	Variations	
	05-févr	Sur une semaine	En 2021
Eonia	-0,48 %	0 pb	2 pb
Taux 3 mois	-0,55 %	-1 pb	0 pb
TEC 10 ans	-0,23 %	0 pb	10 pb
Swap 10 ans	-0,09 %	2 pb	17 pb
Cac 40	5 704	0,8 %	2,7 %
Euro-dollar	1,212	0,6 %	-1,5 %

Lettre éco

Dans le cadre de son partenariat avec Le Cercle de l'Épargne, AG2R LA MONDIALE vous adresse la *Lettre Éco*, l'hebdo réalisé par l'économiste Philippe Crevel et Sarah Le Gouez, Secrétaire générale. Vous trouverez ci-après le lien vers les numéros datés du 6 et du 13 février 2021 :

[Numéro du 6 février 2021](#)

[Numéro du 13 février 2021](#)

RETRAITE

Mesures d'aides aux entreprises dans le cadre de l'épidémie

⁽⁵⁾ Association générale
 des institutions de retraite
 des cadres - Association
 des régimes de retraite
 complémentaire

⁽⁶⁾ Groupes de protection
 sociale



L'Agirc-Arrco⁽⁵⁾ et les GPS⁽⁶⁾ accompagnent les entreprises pour l'échéance de paiement des cotisations du mois de février 2021, afin de prendre en compte l'impact de l'épidémie de coronavirus sur l'activité économique. Ainsi, les employeurs qui connaissent une fermeture ou une restriction directe ou indirecte de leur activité du fait des mesures décidées par le Gouvernement peuvent reporter tout ou partie du paiement de leurs cotisations salariales et patronales pour les échéances du 25 février 2021. Concernant les départements d'outre-mer non concernés par le confinement (Guadeloupe, Guyane, Mayotte et La Réunion), le report de cotisations est réservé aux seuls employeurs dont l'activité demeure empêchée ou limitée. Afin de bénéficier du report, les employeurs doivent obligatoirement faire une demande via un formulaire unique disponible en [suivant ce lien](#). Aucune majoration de retard ne sera appliquée. L'Agirc-Arrco rappelle que l'acquiescement des cotisations par les employeurs qui ne rencontrent pas de difficultés majeures est indispensable au financement de la solidarité nationale.

Des informations complémentaires sur les aides aux entreprises sont disponibles en [suivant ce lien](#).

Mobilisation de l'Action sociale Agirc-Arrco



L'Action sociale Agirc-Arrco reste aux côtés des retraités afin de les accompagner en cette période difficile. Plusieurs mesures sont mises en place dans cette optique :

- un dispositif d'aide aux courses est ainsi proposé gratuitement aux retraités de 70 ans et plus. Pour minimiser les risques de propagation du virus, les courses sont déposées à l'entrée du domicile ;
 - une aide à domicile momentanée est proposée aux retraités de 75 ans et plus ne bénéficiant pas de l'APA⁽⁷⁾. Ce service permet de demander une aide à domicile gratuite en cas de difficulté passagère (maladie, convalescence, retour d'hospitalisation, absence de proches aidants, etc.). Plus de détails en [suivant ce lien](#) ;
 - Le service « Sortir Plus » s'adresse aux retraités âgés de 75 ans et plus. Il leur permet d'organiser des sorties (courses, sorties à caractère médical, etc.) en étant accompagné par une personne de confiance. Une vidéo explicative est disponible en [suivant ce lien](#).
- Ces prestations sont assurées par des professionnels garantissant le respect des gestes barrières. Pour bénéficier de ces aides, il suffit de contacter ce numéro de téléphone unique : 0 971 090 971.

⁽⁷⁾ Allocation personnalisée d'autonomie

Branche retraite et prévoyance : discussions pour un accord sur la formation professionnelle



Les partenaires sociaux de la branche retraite complémentaire et prévoyance ont pris des engagements forts en matière de formation pour leurs 30 000 salariés. Dans un contexte de mutations, il s'agit d'adapter les compétences, de sécuriser les parcours professionnels, d'intégrer de nouveaux talents et de financer la formation professionnelle. Trois orientations structurent cette politique de formation volontariste : la formation digitale, la certification des collaborateurs, l'insertion professionnelle des jeunes.

SANTÉ

Une progression de 6,5 % des dépenses de soins du régime général en 2020

⁽⁸⁾ Caisse nationale d'Assurance Maladie



La Cnam⁽⁸⁾ a publié son tableau de bord des dépenses de soins le 27 janvier. Au cours de l'année 2020 marquée par la crise sanitaire, « les remboursements de soins du régime général ont progressé de 6,5 %, dont 3,6 % pour les soins de

ville, 9,0 % pour les soins en établissements médicaux et 10,2 % pour ceux en établissements médico-sociaux ». La progression est portée par une augmentation nette des remboursements de biologie médicale à hauteur de 45,7 %. La plupart des autres postes sont en repli :

⁽⁹⁾ Demande d'indemnisation perte d'activité

- les remboursements de médecine générale baissent de 6,1 % hors Dipa⁽⁹⁾. La baisse des consultations en présentiel (-12,2 %, -530 M€ par rapport à 2019) n'a pas été compensée par l'augmentation du recours aux téléconsultations (+310 M€ par rapport à 2019) ;

- l'évolution des remboursements des soins de médecine spécialisée s'établit à -6,7 % hors Dipa. Les actes techniques ont reculé globalement de 7,3 %. La perte de consultations en présentiel (-270 M€) n'a pas été compensée par l'essor de la téléconsultation (+90 M€) ;

- les remboursements de soins dentaires reculent de -9,4 % hors Dipa.

Parmi les données fournies par la Cnam, on relève la très forte hausse des indemnités journalières (+25 %).

Retrouvez le document complet de la Cnam en [suivant ce lien](#).

Une nouvelle stratégie nationale contre le cancer en France



À l'occasion de la Journée mondiale contre le cancer le 4 février, Emmanuel Macron, Président de la République, a officialisé le lancement d'une stratégie nationale décennale (2021-2030) de lutte contre les cancers, financée à hauteur de 1,74 Md€ sur 2021-2025.

Ce montant est supérieur de 20 % par rapport aux trois plans précédents. Pour rappel, tous les ans, plus de 157 000 personnes meurent d'un cancer en France. 3,8 millions de personnes vivent avec cette maladie. 40 % des nouveaux cancers seraient évitables, soit 153 000 nouveaux cancers par an. La nouvelle stratégie fixe trois objectifs chiffrés : faire baisser de 60 000 cas par an le nombre de nouveaux cancers évitables d'ici à 2040, effectuer un million de dépistages supplémentaires chaque année d'ici à 2025, et faire passer de deux tiers à un tiers le taux de patients souffrant de séquelles cinq ans après le diagnostic. Un quatrième objectif non chiffré a été fixé : améliorer les taux de survie à cinq ans des cancers de plus mauvais pronostic à l'horizon 2030. Trois axes seront activés pour atteindre ces objectifs :

- améliorer la prévention, avec en ligne de mire le tabac et l'alcool et un

renforcement des dépistages, en passant de 9 millions de personnes participant à l'un des trois programmes de dépistage organisé (sein, côlon et col de l'utérus) à 14 millions en 2025 ;

- limiter les séquelles et améliorer la qualité de vie avec la mise en place d'un dispositif d'évaluation dédié ;
- lutter contre les cancers dont le pronostic vital est mauvais avec des efforts qui porteront sur « *les innovations thérapeutiques et la structuration à long terme d'un suivi personnalisé* ».

La recherche n'est pas en reste avec la poursuite des investissements du plan France médecine génomique et le lancement de deux nouvelles thématiques : les biothérapies et la santé numérique.

⁽¹⁰⁾ Association des maires ruraux de France

Avertissement de l'AMRF⁽¹⁰⁾ concernant la désertification médicale



Selon une étude commandée par l'AMRF en partenariat avec France Bleu, dix millions d'habitants vivent dans un territoire où l'accès aux soins est de qualité inférieure à celle de la moyenne des territoires français. Parmi les

enseignements de cette étude, on note que les départements ruraux souffrent davantage du manque de spécialistes que les départements urbains. « *Quelle que soit la catégorie de médecin, la densité (pour 1 000 habitants) est systématiquement inférieure à la campagne par rapport aux territoires hyper-urbains* ». Selon les données du ministère de la Santé et de l'Insée, les départements hyper-urbains comptaient 4,55 médecins (généralistes et spécialistes) pour 1 000 habitants en 2020, contre 2,97 dans les départements ruraux et 2,87 dans les départements hyper-ruraux. Par ailleurs en 2020, on recensait 2,28 médecins spécialistes pour 1 000 habitants dans les départements hyper-urbains, 1,13 dans les territoires hyper-ruraux, soit deux fois moins. Selon l'AMRF, sur 3 827 cantons, 91 étaient dépourvus de médecins en 2010, et 148 en 2017 (+62 %). 3 062 cantons, soit 80 % du nombre total de cantons, ont vu baisser leur densité médicale. Dans 1 108 cantons, soit 30 % du nombre total, la densité a baissé de plus d'un tiers. Par ailleurs, l'association affirme que plus de la moitié des médecins généralistes a aujourd'hui plus de 55 ans.

La résistance à la pression du secteur de l'assurance santé française



Selon l'agence de notation Fitch Ratings, « *la pandémie de coronavirus a accru la pression réglementaire, politique et économique sur le secteur français de l'assurance maladie, mais sa croissance positive, sa bonne rentabilité et ses "caractéristiques de faible intensité en capital" restent intactes* ». Elle estime que les assureurs santé français ont bénéficié d'une baisse de 5 % des demandes d'indemnisation lors du premier confinement, et qu'ils n'ont

pas supporté de coûts supplémentaires directs liés à la pandémie. Après l'introduction d'une taxe pour compenser les bénéficiaires excédentaires réalisés en 2020, Fitch constate que l'effet net sur la rentabilité est globalement neutre. L'agence considère néanmoins que l'intervention du Gouvernement et les changements réglementaires qui l'accompagnent, constituent un risque majeur de baisse pour le secteur, car elle peut avoir un effet négatif sur le profil commercial et les performances financières des assureurs. Fitch s'attend aussi à ce que le secteur de l'assurance maladie continue de croître au cours des 12 à 24 prochains mois, sous l'effet d'une augmentation structurelle des dépenses de santé.

L'impact du covid-19 sur le financement de la protection sociale

⁽¹¹⁾ Haut conseil du financement de la protection sociale



⁽¹²⁾ Fonds de solidarité vieillesse

D'après une note du HCFiPS⁽¹¹⁾, les résultats sur l'exercice 2020 pourraient se révéler meilleurs que prévu. Le solde budgétaire de l'État pour 2020 apparaît moins détérioré en raison de recettes supérieures aux prévisions de l'automne dernier. L'essentiel du déficit des administrations de Sécurité sociale serait toutefois le fait des régimes de base de la Sécurité sociale, et notamment du régime général et du FSV⁽¹²⁾. Le Haut conseil souligne deux préoccupations majeures : la gestion de la dette passée et la trajectoire des comptes sociaux alors que le retour à l'équilibre « *pourrait donc s'étaler sur une longue période, et engendrer sur cette période des déficits cumulés élevés* ».

ÉPARGNE

*Source : Direction du pilotage Groupe

L'assurance vie en France*

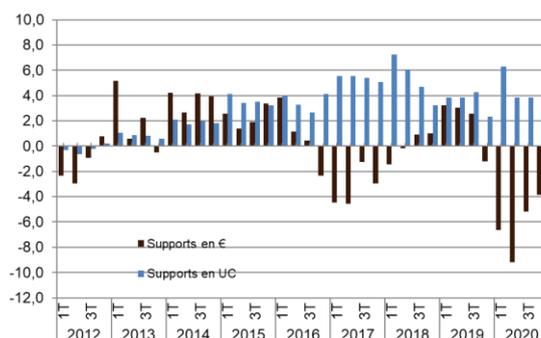


⁽¹³⁾ Unités de compte

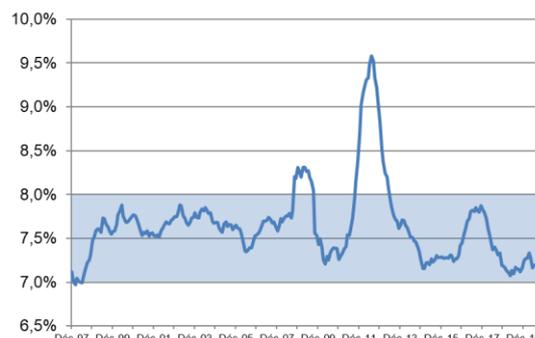
Sur 2020, les cotisations d'assurance vie en France ont fortement diminué. Elles ont atteint 116 Md€, soit une baisse de 19,6 %, dont -18,9 % pour les contrats à adhésion individuelle (essentiellement des contrats d'épargne) et -24,2 % pour les contrats collectifs (retraite et décès). La crise sanitaire mondiale a contribué à cette baisse de la collecte en assurance vie, alors même que l'épargne financière des ménages était en hausse, ces derniers se réfugiant principalement vers des placements liquides (comptes courants, Livrets A et autres livrets défiscalisés). Il est à noter que les évolutions de cotisations ont été très différentes selon les supports : -27,0 % pour les supports en euros et -0,2 % pour les supports en UC⁽¹³⁾. Pour ces derniers, il semble que le recul des marchés actions (-7,1 % pour le Cac 40 en 2020) ait constitué pour les assurés un point d'entrée jugé intéressant. Aussi, la part des UC dans le

chiffre d'affaires est en forte hausse, le taux d'UC passant de 27,8 % en 2019 à 34,4 % en 2020 (+6,7 points). Le taux de prestations annualisé est assez stable, à 7,2 %, et reste en dessous de sa moyenne de long terme. La collecte nette (chiffre d'affaires net des prestations) s'établit ainsi à -6,5 Md€ (une première depuis 2012 et les conséquences de la crise de la zone euro), dont -24,9 Md€ sur les supports en euros et +18,4 Md€ sur les supports en UC. On notera peu d'arbitrages en cumul en fin d'année (à hauteur de +0,4 Md€ des supports en euros vers les supports en UC, avec notamment un premier semestre très élevé mais neutralisé par un troisième trimestre très mauvais), confirmant globalement la désaffection pour les supports euros au bénéfice des supports UC. Finalement, les encours de provisions mathématiques des contrats d'assurance vie progressent légèrement de +0,4 % (-0,7 % pour les supports euros et +4,0 % pour les supports en UC) pour s'établir à 1 728,7 Md€ à fin 2020. Cette évolution sur un an provient de la rémunération des contrats en euros (+0,9 point), de la collecte nette négative (-0,4 point) et de la revalorisation des supports en UC (-0,1 point). Le poids de ce type de supports dans ces provisions augmente ainsi, passant de 22,7 % fin 2019 à 23,5 % à fin 2020.

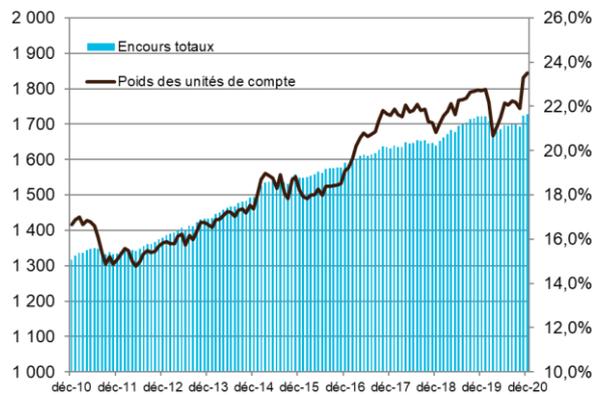
Collecte nette en assurance vie par supports (en Md€)



Taux de prestations en assurance vie en cumul annuel (tous supports, en pourcentage des encours)



Encours d'assurance vie (en Md€) et poids des encours en UC



De plus en plus de liquidités dans l'épargne des Français



Entre mars 2012 et juin 2020, le montant d'argent liquide que les ménages conservent chez eux est passé de 132,5 Md€ à 225 Md€, selon des statistiques de la Banque de France. Rapporté à l'ensemble des Français, chaque particulier garde chez lui 3 360 €. Le phénomène a connu une accélération juste après le

premier confinement. Entre mars et juin 2020, 16 Md€ de plus ont été mis de côté en liquide, soit trois fois plus qu'au premier trimestre. Selon Claude Piot, Directeur général adjoint des services à l'économie et du réseau de la Banque de France : « *En France, le volume des billets remontant des utilisateurs vers les opérateurs de traitement des espèces a baissé de 2,8 % en moyenne annuelle de fin 2015 à fin 2019, alors qu'au cours de la même période, la progression des émissions atteint 7,5 % en volume en moyenne annuelle. Le contraste est encore plus marqué en 2020 avec des émissions nettes en volume en hausse de 8,8 %, alors que selon nos estimations, les entrées de billets aux bornes de la filière fiduciaire en volume auraient baissé de 20 % environ* ». Plusieurs pistes expliquent ce phénomène :

- le poids de l'économie parallèle pour laquelle le cash est essentiel ;
- la fraude fiscale pratiquée par certains commerçants dissimulant une partie de leurs opérations ;
- les comportements de thésaurisation et d'épargne liquide de certaines populations (personnes âgées notamment).

À NOTER

Une résistance de l'économie française meilleure que prévue



Selon les dernières analyses de l'Insee, en fin d'année 2020, le Pib était inférieur de 5 % à son niveau d'avant-crise, alors que les économistes tablaient sur un chiffre en retrait de 8 %. Selon Julien Pouget, Chef du département de la conjoncture de l'Insee, « *Les données du quatrième trimestre montrent que l'acquis de croissance est supérieur à ce qui était prévu et que le coût du durcissement des restrictions sanitaires doit être révisé à la baisse* ». Ainsi, le confinement de novembre a amputé le Pib de huit points, alors que l'institution tablaient sur une perte de 12 points. L'Insee annonce tout de même de très fortes incertitudes : la possibilité d'un reconfinement, la consommation en stagnation sur le mois de janvier, l'avancée du couvre-feu à 18 heures qui « *semble avoir un effet sur la consommation des ménages* ». Elle ajoute qu'« *à chaque avancée du couvre-feu à 18 heures dans un département en janvier, on a constaté un décrochement des transactions par cartes bancaires dans ce département* ». Par ailleurs, les Français sont de plus en plus nombreux à juger qu'il est opportun d'épargner, avec une proportion au plus haut depuis décembre 2012, proche de son niveau historique.

Les engagements des assureurs vis-à-vis du télétravail



En réponse aux interrogations émises sur le respect du télétravail dans le secteur de l'assurance, la FFA⁽¹⁴⁾ tient à rappeler que les assureurs ont appliqué sans délai la règle du

travail à distance pour tous les postes qui le permettent, conformément aux recommandations du ministère du Travail, et avec le sens des responsabilités qui s'impose à tous en ces circonstances. Pour les personnels administratifs, les sociétés d'assurance ont appliqué la règle du télétravail à raison de cinq jours sur cinq pour toutes les activités réalisables à distance. Seules quelques activités indispensables à la continuité du service, comme les activités informatiques et de logistique font exception. Les grands sièges franciliens annoncent ainsi des taux de télétravail supérieurs à 90 %. Par ailleurs, la fédération rappelle que la possibilité offerte à certains salariés de revenir sur site un jour par semaine n'est appliquée qu'avec une extrême prudence et concerne en priorité les personnes fragiles souffrant d'un isolement prolongé. À ce titre, les assureurs ont mis en place des cellules d'aide psychologique pour les salariés fragilisés. En parallèle, et du fait du rôle essentiel de l'assurance, les distributeurs (agences, cabinets, guichets, etc.) restent ouverts à l'accueil du public pour assurer la continuité de service, même si les contacts virtuels sont privilégiés. Dans ce cadre, les modalités d'organisation du travail ont été adaptées afin d'assurer la sécurité des clients et des salariés dans le respect des gestes barrières. La FFA rappelle enfin que le secteur assurantiel est un des secteurs les plus avancés sur la question du

⁽¹⁴⁾ Fédération française de l'assurance

télétravail, avec la mise en place d'accords chez la majorité des assureurs.

Une déclaration sociale et fiscale de revenus unifiée

⁽¹⁵⁾ Déclaration sociale des indépendants



Dans une optique de simplification des formalités déclaratives des travailleurs indépendants, la DSI⁽¹⁵⁾, qui était réalisée sur le site net-entreprises.fr est désormais

supprimée. Les revenus servant de base au calcul des cotisations et contributions sociales personnelles sont à renseigner directement sur la déclaration fiscale des revenus (déclaration n° 2042). Cette déclaration unique permettra le calcul des cotisations et contributions sociales personnelles, en plus de celui de l'impôt sur le revenu. Ainsi, les travailleurs indépendants réaliseront leur déclaration fiscale habituelle sur le site impots.gouv.fr et accéderont à leur déclaration de revenus qui sera complétée d'un volet « social » spécifique. À l'issue de la déclaration, les éléments nécessaires au calcul des cotisations et contributions sociales personnelles seront transmis automatiquement par l'administration fiscale aux Urssaf⁽¹⁶⁾ ou à la CGSS⁽¹⁷⁾ qui pourra ainsi, comme aujourd'hui, effectuer un réajustement des échéanciers de cotisations provisionnelles et une régularisation sur la cotisation définitive.

⁽¹⁶⁾ Unions de recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales

⁽¹⁷⁾ Caisse générale de Sécurité sociale

L'aide aux aidants en cours de discussion à la Sécurité sociale



Les représentants des directions et des personnels de la Sécurité sociale ont repris les discussions entamées en 2019 sur l'aide aux aidants mises en pause en 2020. Les échanges portent sur le périmètre de l'application de l'accord qu'ils doivent élaborer, à savoir s'il faut l'élargir au-delà du seul fait que l'aidance implique de ne pas pouvoir travailler. Aux prestations

en espèces (maintien de la rémunération de la personne contrainte à des arrêts de travail) pourraient s'ajouter des prestations en nature (conseil et orientation). S'agissant du financement de ces prestations, il serait question de s'appuyer sur la CAPSSA⁽¹⁸⁾, l'institution de prévoyance de référence de la Sécurité sociale, sans mettre de côté pour autant le recours à des opérateurs partenaires, dont AG2R LA MONDIALE. À noter qu'une négociation sur la dépendance a été retoquée.

⁽¹⁸⁾ Caisse de prévoyance des agents de la Sécurité sociale et assimilés.

⁽¹⁹⁾ Confédération française démocratique du travail

⁽²⁰⁾ Confédération française de l'encadrement –

Confédération générale des cadres

⁽²¹⁾ Confédération française des travailleurs chrétiens

⁽²²⁾ Force ouvrière

⁽²³⁾ Union nationale des syndicats autonomes

Lancement d'un accord portant sur la mixité, la diversité et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes



En présence d'Élisabeth Moreno, ministre déléguée, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, la FFA et cinq organisations syndicales

(CFDT⁽¹⁹⁾, CFE-CGC⁽²⁰⁾, CFTC⁽²¹⁾, FO⁽²²⁾ et Unsa⁽²³⁾) viennent d'officialiser la signature d'un nouvel accord portant sur la mixité, la diversité et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les sociétés

d'assurance. Cet accord comprend des mesures concrètes, structurées autour de quatre engagements :

- favoriser les politiques d'inclusion et lutter contre toute forme de discrimination – principe commun à tous les publics visés par l'accord (femmes, LGBT+, jeunes, seniors, travailleurs handicapés) ;
- atteindre une égalité professionnelle et de rémunération réelle entre les femmes et les hommes, en s'engageant à positionner cet enjeu comme un axe fort de la politique sociale de la branche ;
- lutter contre le harcèlement sexuel, les agissements et les violences sexistes au travail, en intégrant des dispositifs innovants pour une meilleure prise de conscience collective de cette problématique ;
- poursuivre une politique inclusive en faveur des publics spécifiques : insérer les jeunes afin d'améliorer leurs chances de réussite, maintenir en emploi les salariés seniors et veiller à leur évolution professionnelle et salariale, développer l'emploi des travailleurs handicapés.

Accords de branche : aucune obligation de conseil



La Cour d'appel de Montpellier a reconnu le 2 décembre 2020 l'absence d'obligation d'information et de conseil de l'assureur dans le cas où l'entreprise cliente ne respecterait pas les obligations prévues par la convention collective en matière de prévoyance. L'affaire concerne une société relevant de la convention collective nationale des industries métallurgiques, mécaniques et connexes ayant souscrit un contrat d'assurance couvrant uniquement les obligations minimales en matière de maintien de salaire en cas de maladie, dit « mensualisation », prévues par la convention collective précitée. Dans un second temps, un accord de prévoyance avait été conclu au seul niveau de la convention collective territoriale de Midi-Pyrénées, dont relevait la société, prévoyant une couverture décès pour les non-cadres ayant plus d'un an d'ancienneté. La société ne s'est pas pour autant rapprochée de son assureur pour conclure un contrat respectant cet accord. Or, à la suite du décès d'une salariée, son conjoint a demandé le bénéfice du capital décès prévu conventionnellement au niveau territorial. L'employeur a alors appelé l'assureur en garantie pour manquement à son obligation générale d'information et de conseil. En première instance, les juges ont ordonné à la société d'appliquer l'accord de prévoyance précité et décidé d'opérer un partage de responsabilité à hauteur de 30 % pour la société et de 70 % pour l'assureur. Ce dernier a interjeté appel du jugement. Cette décision de la Cour d'appel de Montpellier ne dédouane pas les organismes assureurs d'informer le souscripteur sur les stipulations conventionnelles.

ACTUS GROUPE

Un nouveau magazine pour décoder les bruits du digital

Ça se disrupte

Sous l'impulsion d'Isabelle Hébert, membre du Comité de direction Groupe en charge de la stratégie, du digital, du marketing et de la relation client, vient de paraître la newsletter interne trimestrielle *Ça se disrupte*. Dans chaque numéro, des collaborateurs livrent leurs éclairages, leurs points de vue et leurs analyses sur des faits marquants du digital. Une diversité d'opinions pour s'ouvrir sur le monde, celui du digital et de l'évolution de nos métiers : nouvelles technologies, nouvelles applications, nouveaux acteurs du secteur, relation client 360, le digital en santé, épargne, retraite et prévoyance.

« Histoires de vie(s) », épisode 2



« Emma se casse une dent » est le deuxième épisode de la série « Histoires de vie(s) » conçue par la Direction digital et client à destination des collaborateurs du Groupe. Dans cette nouvelle animation, on découvre comment Marie va gérer l'accident de sport de sa fille en un clin d'œil grâce aux services santé de l'espace client AG2R LA MONDIALE, depuis son ordinateur et son portable.

Pour visionner la vidéo, [cliquez ici](#).

« Prévenir et secourir » : une plateforme pour apprendre les gestes qui sauvent

⁽²⁴⁾ Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France



AG2R LA MONDIALE et la FNSPF⁽²⁴⁾ ont travaillé de concert pour personnaliser la plateforme ludo-éducative « [sauvequipeut.fr](#) » développée par les sapeurs-pompiers pour apprendre les gestes qui sauvent. Elle devient pour le Groupe la plateforme « Prévenir et secourir ». S'adressant à tous, elle permet d'apprendre les bons comportements face à un danger, les gestes à adopter en cas d'urgence, et offre la possibilité de se défier via des challenges. Elle permet également aux personnes déjà formées de maintenir leurs acquis en s'exerçant virtuellement. Évolutive, cette plateforme pourra être également enrichie de contenus (coconstruits avec la FNSPF) relatifs à des risques spécifiques de branche professionnelle. Une première déclinaison a ainsi été réalisée pour la Boucherie artisanale, répondant aux attentes de la branche en termes de prévention des risques professionnels.

Pour découvrir « Prévenir et secourir », [cliquez ici](#).

Partenariat avec Positive Planet



AG2R LA MONDIALE vient d'engager un partenariat avec Positive Planet, qui a par ailleurs rejoint la Coalition solidaire que le

⁽²⁵⁾ Économie sociale et solidaire

Groupe anime pour faciliter les coopérations entre les acteurs de l'ESS⁽²⁵⁾ qui accompagnent vers l'emploi les personnes qui en sont le plus éloignées. Ce partenariat comporte deux volets :

- un volet événementiel avec la participation au Positive Urban Festival (PUF), en septembre 2021 (date à confirmer), avec une table ronde, composée de cinq invités Vip, pour présenter les actions d'AG2R LA MONDIALE dans l'insertion économique ; la participation au dîner des Awards, en novembre 2021 (date à confirmer), avec une remise de prix par AG2R LA MONDIALE ;
- un soutien opérationnel à des activités d'insertion par la création d'entreprise, sur le territoire national, avec un focus sur deux régions, la Normandie et les Hauts-de-France : Ose Créer ton Job (programme expérimental ouvert aux porteurs situés en Hauts-de-France, soutenu sur toute sa durée par le ministère du Travail dans le cadre du PIC⁽²⁶⁾) et un programme d'accompagnement individuel dans les quartiers, au service des demandeurs d'emploi.

⁽²⁶⁾ Plan d'investissement dans les compétences

Lancement de la 18^e Bourse Charles Foix



Le 15 février a été lancé, en partenariat avec AG2R LA MONDIALE, l'appel à projets de la 18^e Bourse Charles Foix sur le thème de la longévité. Cette thématique concerne tous les Français et particulièrement l'ensemble des seniors actifs ou retraités (autonomes, fragiles ou dépendants).

Trois projets pourront être primés : chaque lauréat recevra une dotation en fonction de sa position (20 000 €, 15 000 € et 10 000 €). Au-delà d'une enveloppe financière, le ou les lauréats bénéficieront :

- d'un accompagnement individualisé durant un an par Silver Valley ;
- d'une adhésion gratuite pendant 24 mois à Silver Valley ;
- de dotations spécifiques de chaque partenaire en fonction des typologies des projets (accès aux financements, hébergements, dispositifs clés, contrats de prestations de services, etc.) ;
- de la promotion du projet auprès des acteurs de la filière et des médias via les activités de Silver Valley ;

Par ailleurs, les lauréats deviendront membre du Club des entrepreneurs de la Bourse Charles Foix. Le lauréat choisi par l'Afnor se verra offrir la gratuité de l'accès au dispositif Testé et Approuvé par les Seniors, certifié par l'Afnor Certification, dispositif dédié à la Silver Economie. Les lauréats seront dévoilés le 17 juin.

⁽²⁷⁾ École nationale supérieure
des Arts décoratifs

Chaire EnsAD⁽²⁷⁾/Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE pour la Vitalité artistique « La jeune création et le sacré » : jury de sélection des bourses 2021



Le 9 février s'est tenu le second jury de sélection des bourses destinées aux étudiants de l'EnsAD⁽²⁷⁾, inscrits à la Chaire « La jeune création et le sacré ». À cette occasion, Pierre Martin, Sylvio Ciccotelli et

Manou Heitzmann-Massenez, respectivement Président et Vice-Présidents de la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE pour la Vitalité artistique, Sabine Longin, administratrice de la Fondation et Secrétaire générale de la Fondation Alberto et Annette Giacometti, ainsi que Céline Liard, Secrétaire générale de la Fondation pour la Vitalité artistique ont examiné les dossiers des 25 étudiants candidats. Ils étaient accompagnés d'Imane Mostefai, Directrice des actions éducatives à l'Institut du Monde Arabe de Paris, de Fabienne Robert, Responsable éditoriale au Collège des Bernardins, de Stéphane Degoutin et Alain Declercq, tous deux enseignants à l'école et membres de la Direction artistique de la Chaire, et enfin de Victoire Disderot, Directrice Communication et développement de l'EnsAD. Les membres du jury de sélection ont ainsi délibéré et attribué cinq bourses d'études, aux projets de Kelly Eng et Marie Piplard, d'Alice Lejeune, d'Eloïse Molinié, d'Auriane Robert et de Clémence Vétillard Perera. Ces jeunes artistes pourront ainsi mener à bien leur Grand Projet de fin d'études dans les meilleures conditions. Initiée en 2019 par la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE pour la Vitalité artistique et mise en place par l'EnsAD, la Chaire a pour ambition de répondre à la résurgence des questions liées au sacré, au spirituel et aux religions, qu'elles soient du livre ou sans livre, chez les jeunes artistes.

Événement IMPACT 29 : « L'art, vecteur d'engagement ? » avec la Fondation pour la Vitalité artistique et le Festival d'Aix-en-Provence

LE 29

Le 12 février, Pierre Martin, Président de la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE pour la Vitalité artistique et Caroline Bruynoghe, Directrice régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse, ont participé à une table ronde digitale consacrée au mécénat culturel dans les territoires, organisée par le Club-29 de Marseille. Animée par Mathias Coullaud, Directeur Mécénat et Développement du Festival d'Aix-en-Provence, elle a aussi permis à Emmanuelle Luciani, Co-directrice artistique du Southway Studio à Marseille, association bénéficiaire d'une aide de la Fondation et à Nathalie Coll, Directrice générale de Villenova, Groupe CETIC, de promouvoir l'engagement culturel des entreprises. 19 entrepreneurs, adhérents au Club 29, ont ainsi pu assister à ce débat. Créé à Marseille par des chefs d'entreprise, le 29 rassemble et fédère une communauté de 600 dirigeants issus de 300 entreprises dynamiques et représentatives du territoire.

NOMINATIONS ET ÉLECTIONS



Stéphane Dedeyan, Directeur général du Groupe Vyv, est nommé Directeur général de CNP Assurances. Il succédera à Antoine Lissowski à partir du 16 avril prochain.



Joël Mauvigney, boucher-charcutier, a été réélu Président de la CGAD⁽²⁸⁾, une des quatre composantes de l'U2P⁽²⁹⁾ aux côtés de la Capeb⁽³⁰⁾, de la Cnams⁽³¹⁾ et de l'UnaPL⁽³¹⁾.

⁽²⁸⁾ Confédération générale de l'alimentation de détail
⁽²⁹⁾ Union des entreprises de proximité
⁽³⁰⁾ Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment
⁽³⁰⁾ Confédération nationale de l'artisanat des métiers et des services
⁽³¹⁾ Union nationale des professions libérales

La Communauté des Entreprises à mission, association qui rassemble 180 membres, se dote d'une nouvelle gouvernance :

- **Emery Jacquillart**, Président de la Camif, est élu Président,
- **Laurence Méhaignerie**, Présidente de Citizen Capital, est élue Vice-présidente,
- **Anne-France Bonnet**, Présidente de Nuova Vista, est élue Secrétaire générale,
- **Guillaume Desnoes**, Co-fondateur d'Alenvi, est élu Trésorier.

Sont élus membres du Conseil d'administration : **Bruno Adhémar**, Président de Sublime Energie, **Pascal Demurger**, Directeur général de la Maif, **Geneviève Féron-Creuzet** Co-fondatrice et Associée de Prophil, **Arnaud Gangloff**, Président de Kea & Partners, **Laurence Grandcolas**, Fondatrice de MySezame, **Mathias Vicherat**, Secrétaire général de Danone, **Philippe Zaouati**, Directeur général de Mirova.



Parmi les personnes qualifiées, **Armand Hatchuel**, Professeur à Mines Paris Tech, et **Blandine Mulliez**, Présidente de la Fondation Entreprendre (en photo).



Le 16 février, les Commissions sociales d'AG2R Prévoyance et Information, Formation, Communication de la Sommitale ont désigné leurs Présidences :

- **Jean-Noël Lelièvre**, Président, et **Eve Perraud**, Vice-présidente pour la Commission sociale ;



Jean-Arnaud Guyard, Président, et **David Martin**, Vice-président pour la Commission information, formation, communication.

Il y a eu alternance dans les postes, néanmoins il s'agit des premières Présidences des commissions désignées à l'occasion des renouvellements des Conseils.

DÉPART À LA RETRAITE

⁽³²⁾ Caisse interprofessionnelle de retraite par répartition du Sud Est

⁽³³⁾ Bordereaux annuels de salaires, l'ancêtre de la DSN : Déclaration sociale nominative



Michel Marmod est parti à la retraite en janvier 2021. Il avait rejoint la CIRRSE⁽³²⁾ à Marseille, le 14 janvier 1974, au service du traitement des BAS⁽³³⁾ où il avait en charge la vérification des cotisations versées par l'entreprise et le calcul des points retraite des salariés. En juillet de la même année, il intègre le service « Liquidation des pensions retraite ». Cinq ans plus tard, il est affecté au

service « Examen des dossiers retraite ». Dix ans après, il est nommé Agent de maîtrise au sein de la Mutuelle du Grand Delta, Mutuelle du Groupe Prado. Puis à l'occasion de la fusion du Groupe Prado avec la Cipra Capicaf à Grenoble, l'Igirca à Clermont-Ferrand et l'Irso Apso à Toulouse qui donne naissance au Groupe PREMALLIANCE, Michel Marmod est nommé Directeur adjoint des Mutuelles du Groupe (Prado Mutuelle, Mutualis et l'Apso). En 2005, le Groupe PREMALLIANCE rejoint AG2R LA MONDIALE. En 2006, Michel marmod est nommé Directeur des sites de Toulouse et de Béziers (Mutuelle Force Sud). En 2015, il prend également la responsabilité du site de Bordeaux.

Michel Marmod laisse de nombreux et joyeux souvenirs d'un grand professionnel. Engagé, passionné et passionnant, il a œuvré pendant de nombreuses années au sein de la Direction de la gestion collective où il a su apporter toute son expérience pour la réussite des nombreux projets auxquels il a activement participé ! Nous lui souhaitons une heureuse retraite.

IL NOUS A QUITTÉS



Jean-Jacques Elias, délégué à l'Assemblée générale ViaSanté, est décédé à l'âge de 88 ans. La Direction générale s'associe à la peine de la famille et des proches.

CYCLISME

Étoile de Bessèges : Greg Van Avermaet, septième au classement général



Greg Van Avermaet s'est classé quatrième des troisième et quatrième étapes de la 51^e édition de l'Étoile de Bessèges qui s'est tenue du 3 au 7 février. « *En passant la ligne, je pensais être troisième, je ne pensais pas que Filippo Ganna était encore devant*, commente le cycliste de l'équipe AG2R CITROËN TEAM. *L'équipe a fait*

un super boulot pour me protéger, me placer parfaitement pour l'ascension finale. C'était une bonne chose de se tester dans une arrivée en côté comme aujourd'hui. Je suis heureux de ces résultats, ce n'est pas encore la victoire, mais je pense que je vais pouvoir construire là-dessus pour les semaines à venir. »

Agenda

27 février-1^{er} mars : 50^e édition du Concours national des meilleurs apprentis de France charcutiers traiteurs au Centre d'Excellence des professions culinaires (Paris 19^e).

3 mars : Remise des Trophées « Madame Artisanat » à CMA⁽³⁴⁾ France.

4 mars : Journée mondiale contre l'obésité.

5 mars : Rencontre Culture branches sur la cinquième branche de la Sécurité sociale. 9h30/11h.

⁽³⁴⁾ Chambre de métiers et de l'artisanat

12 et 13 mars : Cyclo AG2R LA MONDIALE Paris-Nice (sous réserve des conditions sanitaires).

20 mars : Rassemblements Vivons Vélo partout en France (sous réserve des conditions sanitaires).

30 mars : Conférence de presse sur les résultats du Groupe.

30 mars : Restitution finale du chantier Aidance et compétence emploi.

8 avril : Petit-déjeuner Culture branches. 8h30/10h.

8 et 9 avril : Cyclo AG2R LA MONDIALE Paris-Roubaix (sous réserve des conditions sanitaires).

10 avril : Rassemblements Vivons Vélo partout en France (sous réserve des conditions sanitaires).

10 et 11 avril : Programme VIP « Au cœur de Paris-Roubaix » (sous réserve des conditions sanitaires).

8 mai : Rassemblements Vivons Vélo partout en France (sous réserve des conditions sanitaires).

29 mai-2 juin : Sirha⁽³⁵⁾ à l'Eurexpo de Lyon.

31 mai : Les Entretiens Alzheimer organisés avec la Fondation Recherche Alzheimer à Bordeaux.

7 au 11 juin : Villa@ge Bien-être connecté, événement organisé par AG2R LA MONDIALE.

12 juin : Rassemblements Vivons Vélo partout en France (sous réserve des conditions sanitaires).

22 juin : Petit-déjeuner Culture branches. 8h30/10h.

26 juin au 18 juillet : Tour de France (sous réserve des conditions sanitaires).

3 juillet : Rassemblements Vivons Vélo partout en France (sous réserve des conditions sanitaires).

25 septembre : Rassemblements Vivons Vélo partout en France (sous réserve des conditions sanitaires).

⁽³⁵⁾ Salon international de la restauration, de l'hôtellerie et de l'alimentation

9 octobre : Rassemblements Vivons Vélo partout en France (sous réserve des conditions sanitaires).

Crédits photos : tous droits réservés/Getty Images/